

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation d'une étude d'impact**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception
25/04/2016

Dossier complet le

N° d'enregistrement
F01116P0063

1. Intitulé du projet

Défrichement d'un terrain de 9.272 m² sur la commune de Gretz-Armainvilliers- 77 en vue du lotissement
du terrain en lots à bâtir.

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

**3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et
dimensionnement correspondant du projet**

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
51° a)	Défrichement d'une superficie supérieure à 0,5 Ha

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Défrichement d'un terrain clos boisé d'une surface de 9.272 m² peuplé de jeunes chênes

4.2 Objectifs du projet

Lotissement du terrain en environ 27 terrains à bâtir

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Le projet de lotissement "Le Chemin Vert" est situé sur la commune de Gretz-Armainvilliers en Seine-et-Marne (Région Ile de France). Le projet porte sur 3 parcelles d'une superficie totale de 9272 m² permettant la construction d'environ 27 maisons individuelles.

Le projet prévoit le défrichement de la totalité de la zone et par conséquent la perte de la destination forestière des 3 parcelles ainsi qu'une mare artificielle d'environ 300 m².

Les trois parcelles sont situées en zone Ub du PLU.

Les travaux d'aménagement sont prévus d'une durée de 7 mois en commençant en décembre 2016 par le défrichement de la parcelle.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Autorisation de Défrichement
Permis d'Aménager

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Autorisation de défrichement

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Superficie défrichée	9.272 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Avenue des Glands
Commune de :
Gretz-Armainvilliers
Seine et Marne

Coordonnées géographiques¹

Long. ____° ____' ____" ____

Lat. ____° ____' ____" ____

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ :

Long. ____° ____' ____" ____

Lat. ____° ____' ____" ____

Point d'arrivée :

Long. ____° ____' ____" ____

Lat. ____° ____' ____" ____

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

☐

Non

☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui

☐

Non

☒

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui

☐

Non

☒

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Le défrichement est fonctionnellement lié à l'aménagement des 27 terrains
à bâtir

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Propriété privée boisée close

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui

☒

Non

☐

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Règlement applicable au projet zone Ub
Révision du PLU approuvée en Conseil Municipal le
2 décembre 2015

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

☐

Non

☐

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
en zone de montagne ?	☐	☒	
sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	☐	☒	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	☐	☒	
dans un site inscrit ou classé ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	☐	☒	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	D'un point de vue faunistique : Deux espèces d'amphibiens protégées ont été identifiées : le triton palmé (<i>Lissotriton helveticus</i>) (protection nat. Art 3) et la grenouille agile (<i>Rana dalmatina</i>) (protection nat. article 3) Concernant les mammifères, l'enjeu potentiel est relativement modeste. Néanmoins des enjeux réglementaires classiques sont relevés : Présence de l'Ecureuil roux (<i>Sciurus Vulgaris</i>) (protection nat art 2) Potentialité de présence ou gîte de chauve souris forestières,
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	notamment Noctule commune, Sérotine commune et pipistrelles (Pipistrelles commune et nathusius/Khuili)

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	Il s'agit d'un bois clair dérivé d'une ancienne chênaie-charmerie dominée par le chêne (<i>Quercus robur</i>) avec un peuplement relativement jeune (30-50 ans). La structure du bois en futaie de faible densité favorise une strate herbacée d'ourlet interne tel que le brachypode des bois (<i>Brachypodium sylvaticum</i>) à laquelle se mêle des espèces de sous-bois tel le carex des bois (<i>Carex sylvatica</i>)
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐ ☐	☒ ☒	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐ ☐	☒ ☒	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard des enjeux et de la nature du projet, il n'est pas nécessaire que le projet fasse l'objet d'une étude d'impact.

Le projet prévoit la suppression d'espace naturel présentant des enjeux faibles à moyens essentiellement en lien avec les massifs forestiers voisins dont la parcelle du projet est une extension résiduelle.

La zone humide artificielle accueille actuellement des amphibiens provenant de cette forêt.

Les inventaires écologiques ont été identifiés en amont et permettent de préciser dès maintenant les mesures d'étude de prévention, de réduction et d'accompagnement à mettre en place à savoir :

. Un inventaire faunistique complémentaire au printemps 2016 viendra conforter les enjeux sur l'avifaune et les chiroptères

. La recherche d'un site d'accueil au printemps 2016 pour les éventuels amphibiens présents sur le site avant travaux dans le cadre de l'autorisation de défrichement.

Au même titre que la recherche d'une solution de reboisement est à l'étude et en concertation sur la commune, le site de compensation lié au défrichement pourrait être mutualisé avec la création et/ou restauration de zone humide susceptible d'accueillir les individus collectés sur la zone projet. Cette opération sera réalisée de manière concomitante avec le besoin de reboisement.

Plus précisément, les parcelles sécurisées dans le cadre de la compensation forestière seront choisies pour la restauration des milieux naturels requis en privilégiant, avec l'accord de la commune, des mesures écologiques d'accompagnement au plus proche du site actuel.

La recréation d'un site d'accueil de typologie comparable et un déplacement des individus vers le site neuf sont prévus à l'automne 2016 ou au plus tard au printemps 2017 mais dans tous les cas en amont du défrichement effectif.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	X

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

MONTFORT L'AMAURY

le,

21/4/16

Signature

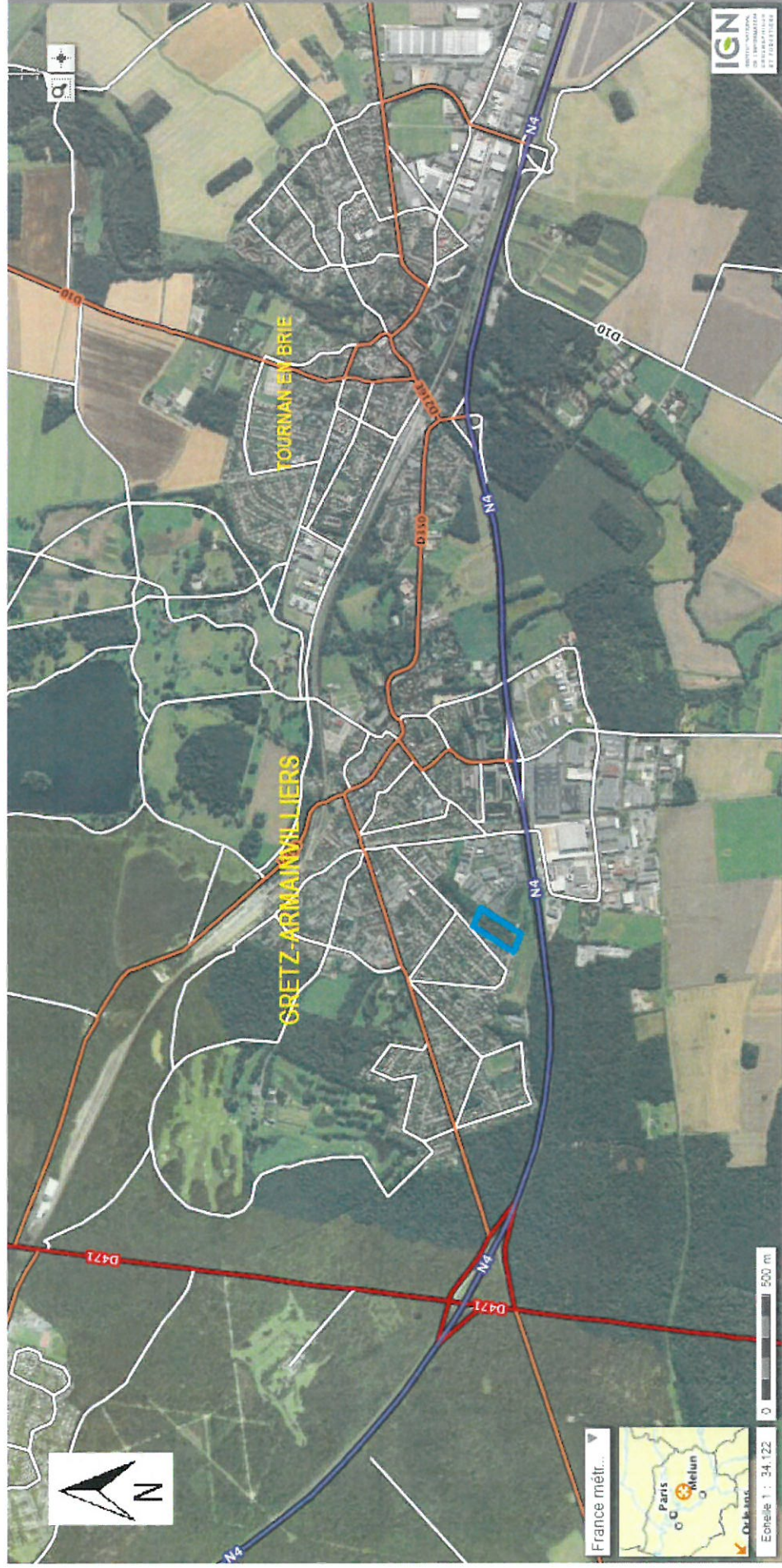


LOTICIS

SA, au Capital de 3 900 000 €
49, Rue de Paris
78490 MONTFORT L'AMAURY
Tél. 01 34 94 12 12
Fax 01 34 94 12 13
RCS Versailles B 339 799 538 - 87 B 230

GRETZ –ARMAINVILLIERS – Le chemin vert
Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation d'une étude d'impact

Annexe 8.1.2 : Plan de situation



Annexe 8.1.3 : Photographies proches et lointaines du site

GRETZ –ARMAINVILLIERS – Le chemin vert
*Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation d'une étude d'impact*

Vue
n° 1



Vue
n° 2



Vue
n° 3



GRETZ –ARMAINVILLIERS – Le chemin vert
*Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation d'une étude d'impact*

Vue n° 4 



Vue n° 5 



GRETZ –ARMAINVILLIERS – Le chemin vert

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Annexe 8.1.4 : Projet

"Le chemin vert" à GRETZ-ARMAINVILLIERS

Légende :

- | | | | |
|--|--|--|---|
| | Arbres de hautes tiges plantés en domaine commun | | Arbres existants |
| | Chaussée en enrobé | | Stationnement non-clos |
| | Béton désactivé | | Jardins privés / accès / Abris de jardin |
| | Côtes d'implantations | | Zone d'implantation des constructions principales |

Organisation de la parcelle :

- | | | | |
|--|--|--|---------------------------------|
| | Zone d'implantation construction principale | | Ouverture en pignon Obligatoire |
| | Sens de façade principal privilégié | | Recul mini limite séparative |
| | Aire de Stationnement non-clos privé, accès au lot | | Recul mini façade principale |



GRETZ –ARMAINVILLIERS – Le chemin vert
*Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation d'une étude d'impact*

Annexe 8.1.5 : Plan des abords

géoportail

PLAN DES ABORDS DU PROJET



© IGN 2016 - www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

Longitude : 2° 43' 32.6" E
Latitude : 48° 44' 08.4" N

 Périmètre de l'opération